

Légende

ZONES URBAINES

- UA Zone urbaine de forte densité à caractère central d'habitations, de commerce et de services
 - UAp Secteur de la zone UA recouvrant les zones sensibles
 - UAh Secteur de la zone UA recouvrant l'hôpital et ses extensions potentielles
 - UAhp Secteur de la zone UAh recouvrant les zones sensibles
- UB Zone d'extension urbaine de densité moyenne, destinée aux constructions à usage d'habitation, de commerce et de service, raccordable au réseau collectif d'assainissement
 - UBp Secteur de la zone UB recouvrant les zones sensibles
- UC Zone urbaine peu dense, à usage principal d'habitation - assainissement individuel
 - UCp Secteur de la zone UC recouvrant les zones sensibles
- Ut Zone urbaine affectée au tourisme
- UY Zone urbaine affectée aux activités

ZONES A URBANISER

- 1AUa Zones à urbaniser à usage d'habitat avec assainissement autonome (4 zones)
- 1AUC Zones à urbaniser à usage d'habitat avec assainissement collectif (2 zones)
- 1AUYa Zones à urbaniser destinées aux activités avec assainissement autonome (2 zones)
- 1AUYc Zones à urbaniser destinées aux activités avec assainissement collectif (1 zone)

ZONES AGRICOLES

- A Zone naturelle protégée pour préserver l'activité agricole
 - Ap Secteur de la zone A recouvrant des zones sensibles

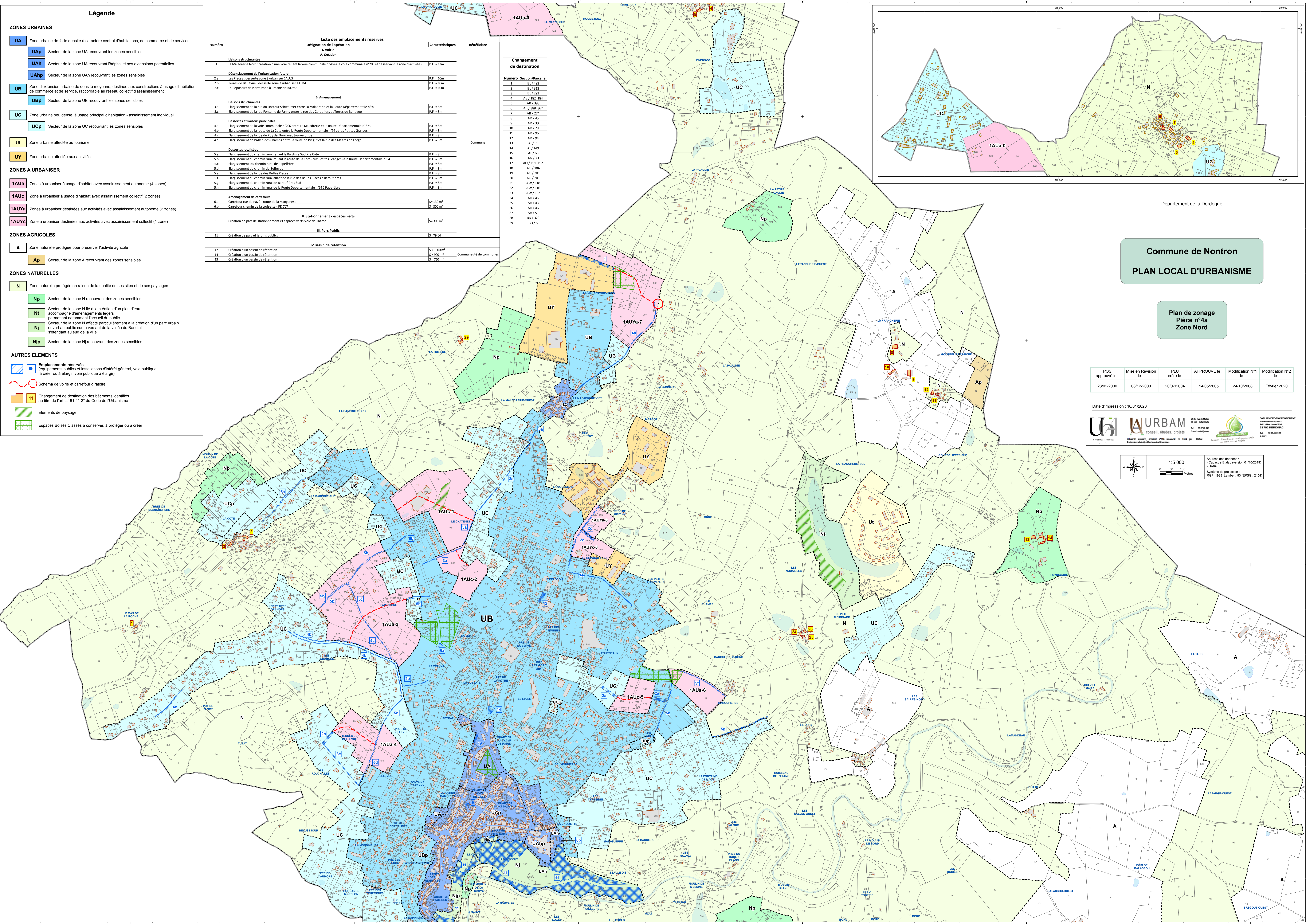
ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle protégée en raison de la qualité de ses sites et de ses paysages
 - Np Secteur de la zone N recouvrant des zones sensibles
 - Nt Secteur de la zone N lié à la création d'un plan d'eau accompagné d'aménagements légers permettant notamment l'accueil du public
 - Nj Secteur de la zone N affecté particulièrement à la création d'un parc urbain ouvert au public sur le versant de la vallée du Bandiat s'étendant au sud de la ville
 - Njp Secteur de la zone Nj recouvrant des zones sensibles

AUTRES ELEMENTS

- Sh Emplacements réservés (équipements publics et installations d'intérêt général, voie publique à créer ou à élargir, voie publique à élargir)
- ~ Schéma de voirie et carrefour giratoire
- 11 Changement de destination des bâtiments identifiés au titre de l'art.L.151-11-2° du Code de l'Urbanisme
- Eléments de paysage
- Espaces Boisés Classés à conserver, à protéger ou à créer

Changement de destination	
Número	Section/Parcelle
1	BL/ 2032
2	BL/ 313
3	BL/ 292
4	AB/ 132, 154
5	AB/ 393
6	AB/ 388, 362
7	AB/ 274
8	AD/ 45
9	AD/ 30
10	AD/ 29
11	AD/ 196
12	AD/ 94
13	AI/ 85
14	AI/ 140
15	AI/ 66
16	AN/ 73
17	AO/ 193, 192
18	AO/ 184
19	AO/ 201
20	AO/ 201
21	AW/ 118
22	AW/ 116
23	AW/ 132
24	AW/ 45
25	AW/ 43
26	AW/ 46
27	AW/ 51
28	BD/ 129
29	BD/ 5



Commune de Nontron
PLAN LOCAL D'URBANISME

POS approuvé le :	Mise en Révision le :	PLU arrêté le :	APPROUVE le :	Modification N°1 le :	Modification N°2 le :
23/02/2000	08/12/2000	20/07/2004	14/05/2005	24/10/2008	Février 2020

Date d'impression : 16/01/2020

